République Démocratique du Congo Gouvernement de la République



MINISTERE DES MINES

So Ministro

ARRETE MINISTERIEL NºJ.Q.3.Q.8/CAB.MIN/MINES/01/2020 DUQ.5.NOV 2020
PORTANT RENOUVELLEMENT DY CORNEL DE LA CORNEL DEL CORNEL DE LA CORNEL DEL CORNEL DE LA CORNEL PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT D'UN LABORATOIRE D'ANALYSES DES PRODUITS MINIERS MARCHANDS AU PROFIT DE LA SOCIETE LABO SGS MINERALS DRC SARL

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi nº 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16;

Vu la Loi nº 007/2002 du 11 Juillet 2002 portant Code minier, telle que modifiée et complétée par la Loi nº 18/001 du 09 Mars 2018 :

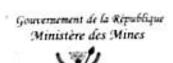
Vu l'Ordonnance n° 19/056 du 20 Mai 2019 portant nomination du Premier Ministre :

Vu l'Ordonnance nº 19/077 du 26 Août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vices-Ministres ;

Vu l'Ordonnance nº 20/016 du 27 Mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement:

Vu l'Ordonnance nº 20/017 du 27 Mars 2020 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1er A et B point 22;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement Minier tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 Juin 2018;



Vu l'Arrêté Interministériel n° 0001/CAB.MIN/MINES/01/2019 et n° CAB.MIN/FINANCES/2019/009 du 22 Février 2019 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Mines ;

Vu, l'Arrêté Ministériel n° 3164/CAB.MIN/MINES/01/2007 du 11 Août 2007 portant réglementation des activités des laboratoires d'analyses des produits miniers marchands ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 0577/CAB.MIN/MINES/01/2018 du 30 Août 2018 portant renouvellement d'agrément d'un laboratoire d'analyse des produits miniers marchands au profit de la Société Labo SGS Minerals DRC Sarl ;

Vu la nécessité d'analyser et de contrôler la qualité des produits miniers destinés à l'exportation en déterminant notamment la composition et la teneur en divers éléments ;

Considérant la demande de renouvellement d'agrément introduite en date du 11 Août 2020 par la Société Labo SGS Minerals DRC Sarl, et les pièces requises y jointes ;

Sur avis favorable de la Direction de Géologie ;

ARRETE:

Article 1er:

Le renouvellement d'agrément au titre de laboratoire d'analyses des produits miniers est accordé à la Société Labo SGS Minerals DRC Sarl, dont références ci-dessous :

Siège social : 1034, Av. Kilela-Balanga, Bâtiment

INFINITY, Commune et Ville de Lubumbashi, Province du Haut-

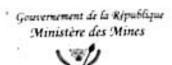
Katanga;

N° Identification Nationale : 6 – 83 – N 62583 N;

N° RCCM : CD/L'SHI/RCCM/14 – B – 3082 ;

N° Compte bancaire (Raw Bank): 01033532701 USD.





Article 2:

La Société Labo SGS Minerals DRC Sarl est habilitée à procéder aux analyses des produits miniers marchands en vue d'en déterminer notamment la nature, la teneur, la quantité, la qualité et le taux de radioactivité.

La durée de validité de l'agrément renouvelé est de deux (02) ans, à compter de la date de la signature du présent Arrêté.

Article 3:

La Société Labo SGS Minerals DRC Sarl est notamment tenue de se conformer à la règlementation minière en vigueur, notamment aux dispositions des articles 216 du Code Minier et 501 à 505 du Règlement Minier.

Article 4:

Le Secrétaire Général des Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 0 5 NOV 2020

Prof. Willy KITOBO SAMSONI

AMPLIATIONS:

	Cabinet du Président de la République	: (1)
	Cabinet du Premier Ministre	: (1)
ř	Cabinet du Ministre des Mines	:(1)
	Secrétariat Général des Mines	: (1)
	Cadastre Minier	: (1)
	C.T.C.P.M.	: (1)
	Division Provinciale des Mines et Géologie du ressort	: (1)
-	Sté Labo SGS Minerals DRC Sart	: (1)